

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4222>



Etats Généraux du Second Degré en Saône-et-Loire

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: jeudi 11 octobre 2012

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



Suite à la préparation des Etats Généraux dans les établissements du département, [le conseil départemental du SNES de Saône-et-Loire du 27 septembre 2012](#) demande que la future loi d'orientation :

– propose des solutions au sein des établissements pour apporter une véritable aide aux élèves en grande difficulté. Elle doit notamment permettre de développer le travail en équipe entre les enseignants, les assistantes sociales, les médecins scolaires et les COP. Pour cela, il faudrait augmenter le nombre d'AS, Médecins scolaires et COP actuellement trop peu présents dans les établissements car trop peu nombreux. Il faut également pallier le manque de formations, pour apprendre à travailler ensemble dans l'intérêt commun des élèves et des personnels et à connaître les domaines d'intervention de chacun.

– fixe comme principe que les enseignants sont des concepteurs et non de simples exécutants. La loi d'orientation doit empêcher toute organisation du travail pathogène, notamment en faisant cesser les injonctions contradictoires que peuvent subir certains personnels. Elle doit notamment permettre le développement de formations non infantilisantes ; ces formations ne doivent pas avoir pour objectif la caporalisation des personnels mais permettre à des concepteurs de réfléchir sur leur façon d'enseigner. Par ailleurs, les enseignants doivent absolument être associés à l'élaboration des programmes.

– repense les liens entre la façon d'enseigner et la façon d'évaluer les élèves. Un mode d'évaluation unique ne doit pas être imposé aux personnels. Le mode d'enseignement et d'évaluation par compétences ne peut pas se concevoir sans laisser le temps aux personnels d'interroger leurs pratiques, de définir réellement ce qu'est une compétence, de se former sérieusement à de nouvelles façons de faire cours. Par ailleurs, la note de vie scolaire doit être supprimée.

– contribue à la revalorisation du métier d'enseignant qui passe entre autres par une revalorisation des salaires.



Fédération Syndicale Unitaire